



Conseils prévention dans le cadre du COVID-19

L'AMETRA06 propose dans ce document de synthèse de faire le point sur les situations dangereuses et les moyens de prévention à adapter à votre structure dans le cadre du COVID-19

Bien plus qu'une obligation réglementaire, c'est également la possibilité de faire le point sur la continuité ou la reprise de votre activité face au COVID-19.

Pour toute question, merci de contacter votre médecin du travail.

Version du 13/11/2020

Conseils prévention dans le cadre du COVID-19

Situations de dangers	Mesures de prévention ou de protection
Organisation générale	<p>Mise en place d'un référent COVID. Dialogue social autour de la mise en place des moyens de prévention. Mise en place d'une stratégie de gestion des cas contact en amont des contaminations. Incitation à télécharger et activer l'application "TousAntiCovid" (Affichage / communication). Information et formation des travailleurs sur le respect des gestes barrières et des règles en vigueur.</p>
Tous travailleurs	<p>Information et formation des travailleurs sur le respect des mesures d'hygiène :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique. - Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude. - Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle. - Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque - Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade.
Tous travailleurs	<p>Information et formation des travailleurs sur le respect des règles de distanciation physique d'au moins 1 mètre et de port du masque dans les lieux clos et partagés.</p>
Télétravail	<p>Le télétravail est un mode d'organisation de l'entreprise qui participe activement à la démarche de prévention du risque d'infection au SARS-CoV-2 et permet de limiter les interactions sociales aux abords des lieux de travail et sur les trajets domicile travail.</p> <p>Il est mis en place selon la possibilité d'y recourir, l'évolution de l'épidémie et les consignes gouvernementales en veillant au maintien des liens au sein du collectif de travail et à la prévention des risques liés à l'isolement des salariés en télétravail.</p>
Arrivée dans l'entreprise	<p>Lissage des horaires de départ et d'arrivée du salarié afin de limiter l'affluence aux heures de pointe. Organisation de l'arrivée des clients, fournisseurs ou prestataires.</p>
« Personnes vulnérables » identifiées dans le décret 2020-1365 du 10 novembre 2020 comme étant à risque de formes graves de Covid-19. Télétravail possible	<p>Mise en place du télétravail.</p>

Conseils prévention dans le cadre du COVID-19

Situations de dangers	Mesures de prévention ou de protection
<p>« Personnes vulnérables » identifiées dans le décret 2020-1365 du 10 novembre 2020 comme étant à risque de formes graves de Covid-19. Télétravail impossible</p>	<p>Mise en place de mesures de protection renforcées du travail présentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> o bureau individuel ou limitation du risque (ex : écran de protection, aménagement des horaires) ; o vigilance particulière quant au respect des gestes barrière et port d'un masque de type chirurgical ; o absence, ou à défaut limitation du partage du poste de travail et nettoyage et désinfection de ce dernier au moins en début et en fin de poste ; o mode de déplacement domicile travail favorisant le respect des gestes barrières, pouvant notamment s'appuyer sur une adaptation des horaires d'arrivée et de départ. o mise à disposition de masques de type chirurgical y compris pour les transports. <p>En cas d'impossibilité le salarié est placé en situation d'activité partielle et en cas de désaccord le médecin du travail peut être saisi.</p>
<p>Masques et visières</p>	<p>Nettoyage des masques barrières (tissus) selon le protocole de lavage indiqué par le fabricant dans sa notice d'instruction (minimum selon de l'ANSM (cf. avis du 25 mars révisé le 13 mai 2020) : Il comprend notamment un cycle de lavage à 60°C avec de la lessive et un séchage complet. Il n'est pas recommandé d'utiliser des produits spécifiques (désinfectants...) autre que la lessive. L'utilisation d'adoucissant n'est pas recommandée.)</p> <p>Respecter le nombre de lavages maximum préconisé par le fabricant.</p> <p>Un masque déjà porté ne doit pas être gardé autour du cou ou dans une poche, il est potentiellement infecté.</p> <p>Nettoyage des équipements visières, écrans faciaux, lunettes... avec des lingettes ou des produits virucides (NF EN 14476).</p>
<p>Hygiènes: mains</p>	<p>Lavage soigneux et régulier des mains, avec de l'eau et du savon avant essuyage avec des papiers à usage unique, en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique.</p> <p>Lavage des mains notamment à chaque pause, toilettes, cigarettes, repas, collation, éternuement, etc.</p>
<p>Hygiènes: surfaces</p>	<p>Nettoyage régulier avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2 (objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires).</p> <p>Nettoyage des « outils » courants dans les espaces de travail, véhicules et les espaces de repos : plan de travail, écran, clavier, souris, téléphone, poignée de porte, robinetterie, cafetière, poignée de réfrigérateur, etc. à chaque prise ou changement de poste.</p>

Conseils prévention dans le cadre du COVID-19

Situations de dangers	Mesures de prévention ou de protection
Hygiène: nettoyage des locaux	<p>Nettoyage et désinfection des locaux y compris les sanitaires en fonction de la présence et de l'activité. Formation du personnel de nettoyage à l'utilisation des produits spécifiques selon les recommandations fournisseurs (temps de pause, température de mise en œuvre...).</p> <p>Désinfection régulière de tous les points de contacts : poignées de portes, rampes d'escaliers, téléphones, interrupteurs, badgeuses ... et plans de nettoyage des rampes d'escalier (2 fois / jour minimum)</p> <p>Usage de lingettes pré-imbibées ou à imbiber, balai humide, aspirateur à filtre HEPA (Haute efficacité particulaire). Traçabilité des interventions de nettoyage.</p> <p>Bandeaux de lavage éliminés via le circuit des ordures ménagères. Les bandeaux usagés sont mis dans un sac plastique noué une fois plein. Ce sac est mis dans un second sac plastique noué, puis éliminé avec les ordures ménagères après 24 heures.</p>
Hygiène: produits efficaces	<p>Produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants. Produits virucides NF EN 14476.</p> <p>Eau de javel entre 0,1 et 0,5% (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide), alcool à 70%, peroxyde d'hydrogène 0,5%, composés organochlorés à 0,1 %, iodophores à 10 %</p> <p>Les dispositifs de nettoyage / désinfection à la vapeur ne sont pas recommandés. Un jet de vapeur trop puissant ou mal utilisé peut créer une aérolisation des particules et les remettre en suspension sans les détruire. L'utilisation de procédés de désinfection mettant en œuvre des produits dangereux par fumigation, nébulisation, ozone, huiles essentielles ou systèmes UVC peuvent engendrer d'autres risques pour l'homme. L'utilisation de ces procédés n'est actuellement pas recommandée en première intention. Dans tous les cas il conviendra de se référer aux préconisations des fabricants (Ventilation, EPI, mesures spécifiques)</p>
Hygiène: vêtements de travail	<p>Les vêtements jugés contaminés par le SARS-CoV-2 sont nettoyés à 60°C avec une lessive. Les vêtements techniques ne pouvant pas supporter une telle température sont lavés à 40 °C avec une lessive. Procédure de nettoyage des vêtements de travail à séparer des autres vêtements. Evacuation des vêtements de travail dans un sac étanche en limitant les manipulations.</p>
Hygiène: protection des proches des travailleurs	<p>A l'arrivée au domicile, lavage des mains avant de toucher n'importe quel objet. Nettoyage des téléphones portables, lunettes,... avec des solutions appropriées.</p> <p>Les vêtements jugés contaminés par le SARS-CoV-2 sont nettoyés à 60°C avec une lessive et les vêtements ne pouvant pas supporter une telle température peuvent être lavés à 40 °C avec une lessive.</p>

Conseils prévention dans le cadre du COVID-19

Situations de dangers	Mesures de prévention ou de protection
Pause / restauration	<p>Sens unique de circulation, marquage des sols et des places assises.</p> <p>Limitation le nombre de places dans les salles pauses et prendre les pauses en alternance avec un aménagement des horaires. Aération forcée de la pièce. Pas de place en face à face. nettoyage et désinfection avant et après le repas.</p> <p>Incitation du personnel à manger en extérieur en respectant les règles de distanciation physique.</p> <p>Les repas peuvent être pris dans les bureaux individuels ou dehors si possible.</p> <p>Suppression provisoire de l'accès aux distributeurs de boissons, encas et machines à café communes.</p> <p>Suppression des fontaines à eau avec bec qui permettent d'approcher la bouche près du robinet ou indiquer l'obligation de prendre l'eau avec un récipient.</p> <p>Selon l'évolution de l'épidémie, suspendre les moments de convivialité.</p>
Désinfection à l'aide de produit	<p>Port des gants de protection adaptés aux produits utilisés et limiter les temps de contact.</p> <p>Port des lunettes de sécurité à protections latérales selon les produits l'utilisation.</p> <p>Rincer 15 min à l'eau en cas de projection et consulter un médecin.</p>
Port de gants	<p>Eviter de porter des gants pour se protéger du Sars-cov2: ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gants, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.</p> <p>Bonnes pratiques : Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant. Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation pour les gants à usage unique ou laver les gants réutilisables avant de les enlever. Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.</p>
En cas de symptômes avant d'arriver au travail	<p>Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.), contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) et se signaler au plus vite au service des ressources humaines ou direction.</p>
En cas de symptômes au travail	<p>Équiper d'un masque chirurgical la personne et l'accompagnant avant sa prise en charge.</p> <p>Isoler la personne dans une pièce dédiée, ventilée et à proximité de l'entrée.</p> <p>Inviter la personne à retourner chez elle et à appeler son médecin traitant en l'absence de signe de gravité. Sinon contacter le 15.</p> <p>Nettoyer la pièce dédiée en respectant les consignes de sécurité. Après désinfection aérer la pièce pendant 30 min fenêtre ouverte et porte fermée ou 2 heures porte fermée si les fenêtres sont condamnées.</p>
Autosurveillance de la température par les salariés	<p>Toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre avant de partir travailler et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de Covid-19. Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures ne peut avoir de caractère obligatoire.</p>
Télétravail exceptionnel	<p>A développer grâce au dossier web INRS : www.inrs.fr</p>

Conseils prévention dans le cadre du COVID-19

Situations de dangers	Mesures de prévention ou de protection
Accès aux locaux	<p>Accès à l'entreprise par une entrée et une sortie quand il y en a plusieurs (permet un seul flux de déplacement). Portes d'accès principal fermées à clés pour filtrer le public. Tourniquet condamné pour éviter le contact avec les mains. Tourniquet en fonction à cause de risques d'intrusion important. Nettoyage des surfaces du tourniquet et hygiène des mains. Marquage au sol en amont pour le respect de la distanciation physique.</p>
Accueil du public	<p>Poste d'accueil organisé pour assurer la distanciation sociale. Port du masque pour tous avant de pénétrer dans les locaux. Paroi en plexiglass, bâches ou un film étirable entre le public et le personnel et les denrées alimentaires. Emplacements clients délimités par un marquage au sol et affichage. 1 mètre de distance minimum. Mettre en place des interphones. Moyens de paiement sans contact privilégiés. Contrôle de sécurité avant accès (documents, palpations...), une zone dédiée est mise en place : marquage, procédure simplifiée si possible, mise en place de tables.</p>
Circulation dans les locaux	<p>Sens unique de circulation avec marquage lisible au sol pour éviter les croisements, les retours en arrière. Sens unique dans les ateliers, couloirs, escaliers (si plusieurs montées d'escaliers). Portes ouvertes sauf si portes coupe-feux non équipées de dispositif de fermeture automatique, afin de limiter les contacts avec les poignées (possibilité d'ouverture des portes avec une griffe personnelle)</p>
Circulation dans les locaux: Ascenseurs	<p>Privilégier les escaliers, limiter l'usage des ascenseurs. Aération au maximum des cages d'escalier. Port du masque obligatoire à l'intérieur avec affichage à chaque étage. Friction des mains avec du gel hydroalcoolique avant utilisation. Nombre d'utilisateur limité de manière à respecter une distance d'1 mètre entre chacun. Nettoyage régulier des boutons intérieurs et extérieurs (points de contact).</p>
Bureau collaboratif	<p>Nombre de personnes limitées. Chaque collaborateur dispose d'un espace lui permettant de respecter la règle de distanciation physique d'au moins un mètre par rapport à toute autre personne. Postes de travail espacé et pas de face à face. Un poste sur deux occupé ou mise en place d'écrans transparents. Horaires décalés pour limiter le nombre de personnes présentes simultanément sur le lieu de travail ou dans un même local, organisation des rotations d'équipes. Pas de partage des outils de travail (clavier, souris, outils ...) et nettoyage et désinfection régulier. Open Flex : poste fixe attribué afin d'éviter le placement libre à un poste de travail. Port du masque même au téléphone (mis en place de micro).</p>

Conseils prévention dans le cadre du COVID-19

Situations de dangers	Mesures de prévention ou de protection
Réunion	Limitation au strict nécessaire des réunions : Réunions à distance en audio ou visioconférence. Réunions en présentiel organisées dans le respect des règles de distanciation et d'aération. Nombre de chaises adapté à la jauge maximale dans les salles de réunion et affichage du nombre de personne admissible dans les salles. Port du masque.
Atelier	Il est possible de ne pas porter le masque pour les salariés travaillant en ateliers dès lors que les conditions de ventilation / aération fonctionnelles sont conformes à la réglementation, que le nombre de personnes présentes dans la zone de travail est limité, que ces personnes respectent la plus grande distance possible entre elles, y compris dans leurs déplacements, et portent une visière.
En extérieur	Pour les travailleurs en extérieur, le port du masque est nécessaire en cas de regroupement ou d'incapacité de respecter la distance d'un mètre entre personnes.
Dans les véhicules	La présence de plusieurs salariés dans un véhicule est possible à la condition du port du masque par chacun (grand public ou chirurgical pour les personnes à risque de forme grave), de l'hygiène des mains et de l'existence d'une procédure effective de nettoyage / désinfection régulière du véhicule.
Aération: Locaux avec ouvrant vers l'extérieur	Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ; ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation.
Aération / Chauffage et climatisation : Pièce individuel sans aucune visite	Nombre limité à une personne par pièce si possible pour un fonctionnement classique. Pas de système de recyclage de l'air entre les pièces afin de permettre le retrait du masque.
Aération / Chauffage et climatisation : Pièce avec plusieurs personnes ou alternance dans la journée ou circulation ponctuelle	Pas de ventilateur et de système de climatisation générant des flux d'air vers les personnes. Augmentation de l'apport d'air extérieur et arrêt des systèmes de recyclage d'air. Maintenance régulière des systèmes de climatisation et de ventilation (Remplacement des filtres selon le calendrier habituel, entrées d'air et bouches d'extraction non obstruées). Fonctionnement des équipements hors période d'occupation (ex : 1 heure avant et arrêt 1 heure plus tard) des locaux ou à la plus faible vitesse possible lorsque des besoins de régulation de température sont nécessaires. Voir focus INRS : Ventilation, chauffage, climatisation : quelles précautions prendre contre la COVID 19.
Déplacements professionnels	Annulation ou report des déplacements non indispensables. Une personne par véhicule privilégié pour les déplacements et mise en place d'un kit de désinfection dans le véhicule : plusieurs masques, gel hydroalcoolique et lingettes. Dotation d'un moyen de joindre les secours en cas d'accident tout en restant à distance des personnes.
Travail physique	Port du masque. En cas d'effort la distanciation physique doit être augmentée car les personnes vont émettre des postillons à plus d'1 mètre.
Travail en équipes alternantes	Suppression des plages horaires de recouvrement pour limiter ainsi les rassemblements.
Déplacements professionnels	Etablissement des justificatifs de déplacements professionnels employeurs et salariés selon l'évolution de l'épidémie et les règles en vigueur.

Conseils prévention dans le cadre du COVID-19

Situations de dangers	Mesures de prévention ou de protection
Trajet domicile/travail	Communication sur l'usage des véhicules personnels pour venir au travail pour éviter le covoiturage et les transports en commun.
Réduction de l'activité de l'entreprise	Mise en place d'un plan de continuité d'activité PCA.
Incertitudes face au virus, perte d'emploi, réduction de salaire...	<p>Consultation régulière des travailleurs afin de partager leurs craintes.</p> <p>Mise en place d'une cellule d'écoute pour les personnes confinées ou présentes (inquiétudes, peur).</p> <p>Information sur la possibilité de consulter le médecin du travail et les psychologues du travail de votre service de santé au travail.</p> <p>Maintien du dialogue social en termes d'informations et de consultation autour des changements induits économiques et sociaux.</p> <p>Communication régulière sur l'évolution de la situation de l'entreprise (mesures organisationnelles, répercussions financières éventuelles, prise de congés/RTT).</p> <p>Explication claire sur le sens des décisions prises.</p> <p>Encouragement et remerciement des salariés (ceux qui sont confinés pour respecter les mesures de lutte contre l'épidémie et ceux qui sont présents à leur poste malgré le contexte).</p>
Reprise de l'activité	<p>Mise en place des entretiens avant reprise même rapides et adaptation de la reprise aux contraintes personnelles (garde d'enfants...) en adaptant le travail si possible, horaires, temps de télétravail...</p> <p>Information dès que possible sur la reprise d'activité et sur la façon dont elle se fera.</p> <p>Appel si possible au volontariat pour les besoins opérationnels de l'entreprise (gérer la polyvalence, former les salariés, recourir à du personnel extérieur).</p>
Organisation du travail	<p>Mise en place de points réguliers avec les équipes pour répartir le travail entre les personnes encore en activité.</p> <p>Répartition de la charge le plus équitablement possible.</p> <p>Définition et clarification des rôles et du travail de chacun.</p> <p>Adaptation des objectifs de travail en fonction des moyens disponibles.</p> <p>Identification des difficultés et mise en place des ressources suffisantes.</p>
Violence externe	<p>A développer grâce au dossier web INRS :</p> <p>Pandémie : agression et violence envers les salariés.</p>
Isolement	<p>Soutien social pour tous les salariés (présents ou non dans l'entreprise)</p> <p>Echanges entre collègues (appel téléphonique, visioconférence hors réunion...)</p> <p>Demander à tous de se montrer disponible, à l'écoute des besoins, rassurant.</p>

Conseils prévention dans le cadre du COVID-19

Situations de dangers	Mesures de prévention ou de protection
Réception et livraison	<p>Accompagnement de chaque intervenant pour s'assurer du respect des consignes.</p> <p>Réalisation de la remise de la livraison et de la signature des documents de transport sans contact entre les personnes (documents, stylo...).</p> <p>La livraison est effectuée au lieu désigné par le donneur d'ordre et figurant sur le document de transport. Il ne peut être exigé de signature d'un document sur quelque support que ce soit par le destinataire ou son représentant. Sauf réclamation formée par tout moyen y compris par voie électronique, au plus tard à l'expiration du délai prévu contractuellement ou à défaut de stipulation contractuelle à midi du premier jour ouvrable suivant la remise de la marchandise, la livraison est réputée conforme au contrat.</p>
Chantiers BTP / interventions sur site client	<p>Contact avec le client pour s'assurer de la réouverture des chantiers et des conditions particulières de sécurité liées à cette reprise.</p> <p>Visite quotidienne des chantiers et vérification que la coactivité ne s'oppose pas aux consignes et ne génère pas d'autres risques.</p> <p>Identification des zones de travail où les gestes barrières ne peuvent pas être respectés : espace confiné, exigu.</p> <p>Remontée d'informations quotidiennes des chantiers par les équipes afin d'identifier et de traiter les situations à risques non anticipées.</p> <p>Report de certaines tâches quand les conditions de sécurité ne sont plus remplies : carences en matériel et matériaux, absence de salariés disposant des formations/habilitations nécessaires, coactivité non gérée, ...</p>
Vestiaire	<p>Accès aux vestiaires limité à un nombre de personnes défini selon l'espace disponible et respecter les règles de distanciation.</p> <p>Nettoyage puis désinfection des vestiaires, des sanitaires et des douches à chaque rotation d'équipes ou avant chaque prise de poste.</p> <p>Port du masque obligatoire.</p>
Déchets	<p>Déchets susceptibles d'être contaminés éliminés dans des poubelles à ouverture non manuelle (Poubelles avec un couvercle et pédale)</p> <p>Evacuation régulière des déchets potentiellement contaminés (masques usagers, déchets issus de la désinfection des matériels, équipements de travail, ...) à chaque fin de poste dans un double sac poubelle, à conserver 24 heures dans un espace clos réservé à cet effet avant élimination dans la filière ordures ménagères.</p>